

## Synter

### Section 1. Identification

**Identificateur du produit :** Synter

**Code du produit :** N/A

**Autre moyen d'identification :** Non applicable

**Usage recommandé :** Outil de polissage avec support de polyester.

**Données relatives au fournisseur :**

**Abressa Canada inc.**

408 rue Principale

Saint-Sébastien-de-Fontenac

Québec, Canada, G0Y 1M0

Téléphone : 819-652-2772

maruxa@abressacanada.ca

<http://www.abressacanada.ca/>

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

**CANUTEC : (613) 996-6666**

**International : (819) 652-2772**

### Section 2. Identification des dangers

**Classification**



Corrosion cutanée, Catégorie 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Toxicité aiguë sur la santé (orale), Catégorie 4

Toxicité aiguë sur la santé (cutanée), Catégorie 4

\* Lorsque les outils ne sont pas utilisés, ils doivent être entreposés dans un endroit sec. Éviter tout contact avec les acides. Le produit peut réagir en contact avec les acides et émettre de l'acide oxalique et des produits dérivés. Le produit doit être utilisé avec un agent de refroidissement pour éviter l'émanation de poussière. Si le produit est utilisé dans des conditions sèches, les poussières vont irriter sévèrement les yeux, la peau et les voies respiratoires. Utiliser les équipements de protection respiratoire appropriés pour éviter l'inhalation des poussières et particules ainsi que le contact oculaire et cutané.

**Mention d'avertissement :** Danger

**Mention de danger :**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

### Conseils de prudence :

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P330: Rincer la bouche.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

### Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	7 – 13
Sel de potassium	**	**
Polymères formo-phénoliques	**	**
Hydrocarbure aromatique hydroxyle	**	**
Hexamine	**	**

Note : Secret industriel numéro de confirmation CCRMD/HMRIC : 8633 (5 juin 2012)

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Yeux :

Si l'irritation se développe après l'exposition aux poussières et/ou eau de refroidissement, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Obtenez une assistance médicale immédiatement.

#### Peau :

Si l'irritation se développe après l'exposition aux poussières et/ou aux eau de refroidissement, rincez la peau avec beaucoup d'eau. Laver la région exposée avec de l'eau et un savon doux, Obtenez une assistance médicale immédiatement.

#### Inhalation :

Si l'irritation se développe après l'exposition aux poussières et/ou aux eau de refroidissement, surveillez les signes vitaux de la personne et obtenez une assistance médicale immédiatement. Si la victime cesse la respiration, administrer la respiration artificielle. Ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche si le visage, la bouche et les voies respiratoires sont contaminés par la substance. Administrer la respiration artificielle avec l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve anti-retour ou autre appareil médical approprié. Obtenez une assistance médicale immédiatement

### **Ingestion :**

Si le produit est ingéré, NE PAS faire vomir. Rincez la bouche avec l'eau. Ne jamais donner à boire à une personne en perte de conscience ou inconsciente. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Si des vomissements surviennent naturellement, rincez la bouche de nouveau avec de l'eau. Obtenez une assistance médicale immédiatement.

### **Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :**

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente.

### **Symptômes et effets aigus les plus importants :**

Les particules de poussière et d'abrasion sont sévèrement irritantes pour les yeux. Les particules de poussière et d'abrasion sont irritantes pour la peau. Le produit est toxique lorsque ingéré. Par contre, l'ingestion est peu probable, mais possible dans des cas d'une mauvaise hygiène industrielle. Les particules abrasives peuvent être corrosives par l'action des acides gastriques et irriter les voies gastriques. L'exposition grave peut conduire à un choc, à un arrêt du système cardio-vasculaire et à la fatalité. Si le produit est utilisé sans eau de refroidissement, la poussière peut être irritante pour les voies respiratoires, causant des maux de gorge, de la toux et des difficultés respiratoires.

## **Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

### **Inflammabilité du produit :**

Le produit se décomposera partiellement sous l'effet de la chaleur.

### **Point d'éclair :**

N/D

### **Température d'auto-inflammation :**

N/D

### **Produits de combustion :**

Oxydes de carbone et traces d'éléments

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

### **Agents extincteurs appropriés :**

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

## **Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :**

**Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Non applicable

**Pour le personnel des services d'urgence :** Non applicable

### **Précautions relatives à l'environnement :**

Non applicable

### **Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :**

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

## **Section 7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Utilisez le produit avec un agent de refroidissement. Suivez les normes de sécurité habituelles au cours des opérations d'abrasion pour éviter des lésions mécaniques dues aux particules abrasives. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **Conditions de sécurité relatives au stockage :**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

## **Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle :**

<b>Composant</b>	<b>CAS</b>	<b>Valeur</b>	<b>Paramètres de contrôle</b>	<b>Base</b>
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	VEMP	5 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)	OSHA
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		VEMP	15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA

### **Contrôles d'ingénierie appropriés :**

Utiliser avec de l'eau pour refroidir et nettoyer la pierre.

### **Mesures de protection individuelle :**

**Protection des yeux/visage :** Porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau :** Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

**Autre :** Fournir une douche oculaire et une douche de décontamination dans la zone de travail immédiate.

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**État physique :** Solide

**Couleur :** Variable selon les composantes.

**Odeur :** Non disponible

**Point de congélation/de fusion :** Donnée non disponible

**Point d'ébullition :** Donnée non disponible

**Apparence :** Bloc friable pressé, en granules ou en poudre grossière.

**Point d'éclair :** Donnée non disponible

**Température d'auto-inflammation :** Donnée non disponible

**pH :** 2.5

**Solubilité :** Non disponible

**Densité :** Donnée non disponible

## **Section 10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité chimique :** Le produit, de par lui-même, est stable. Le produit se décomposera partiellement sous l'effet de la chaleur.

**Risque de réactions dangereuses :** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Matériaux incompatibles :** Le produit peut réagir en contact avec les acides et émettre de l'acide oxalique et des produits dérivés.

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun connu

## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	DL <sub>50</sub> Orale : Rat > 3600 mg/kg

### Corrosion/irritation de la peau :

Sel de potassium : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sel de potassium : Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

### Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

### Cancérogénicité :

Non applicable

### Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

### Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Phénol : Risque avéré d'effets graves pour les organes

### Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Phénol : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Danger par aspiration :

Non applicable

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Hexaamine	**	CL <sub>50</sub> – Pimephales promelas 49800 mg/L - 96h
		CL <sub>50</sub> – Daphnia magna 36000 mg/L - 48h
		CE <sub>50</sub> - Crustacea 92500 mg/L - 96h

### Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

### Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

## Section 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination :

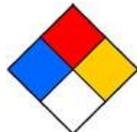
Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables.

## Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Classification NFPA :



Santé : 2  
Inflammabilité : 0  
Réactivité : 0  
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

### Règlements fédéraux des Etats-Unis

**SARA section 313 (specific toxic chemical listings)** : Aucun ingrédient répertorié

**California proposition 65 requirements** : Aucun ingrédient répertorié

### Classification - REACH (UE)

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Liste de substances enregistrées :

EC	CAS	Substance	Full	OSII	TII
NA	1344-28-1	Oxyde d'Aluminium	Oui	-	-

## Section 16. Autres informations

### Date de préparation de la fiche d'origine :

2018-08-17

### Version :

2.0

### Validé par :

Toxyscan inc.

### Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

### Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>